

Le référent du CSE pour la prévention du harcèlement sexuel et du sexisme

OBJET DE LA FORMATION

Tous les CSE, sans condition d'effectif, sont légalement tenus de nommer un référent prévention du harcèlement sexuel et des comportements sexiste (Article L. 2314-1, al.4 du Code du Travail). Le coût de cette formation est financé par l'employeur (Article L.2315-18 al. 2 du Code du Travail).

PROGRAMME DE FORMATION

Le rôle du référent de prévention du harcèlement sexuel et sexisme

- Une obligation légale au contenu peu précis
- Un rôle à inventer
- Le positionnement du référent par rapport aux autres acteurs de l'entreprise
- Coopérer entre acteurs aux rôles différents

Connaitre les fondamentaux pour tenir son rôle

Cette partie sera l'objet d'apport de connaissances en alternance avec le traitement de cas pratiques

- Le harcèlement sexuel :
 - La double définition légale : chantage sexuel ; propos et comportements à connotation sexuelle
 - La responsabilité de l'employeur : harcèlement au travail et en dehors
 - Sanctions et responsabilité
 - Réagir face à des comportements à risques
- Les agissements sexistes :
 - Le « sexisme ordinaire »
 - Un cadre juridique récent
 - Grille d'analyse des agissements sexistes
 - Favoriser la prise de conscience et faciliter l'évolution des mentalités
- Les incivilités :
 - Les différentes catégories d'incivilités, des plus anodines aux plus graves
 - Responsabilité de chacun

Tenir son rôle

Cette partie sera l'occasion de travailler à partir de jeux de rôles

- La déontologie comme principe indispensable à l'efficacité
- Entendre plaignants et mis en cause
- Évaluer, contextualiser, conseiller, orienter
- Faire remonter les difficultés pour renforcer la prévention
- Pourquoi ? Quand ? Comment ? Utiliser le droit d'alerte en cas d'urgence grave
- Contribuer à la prévention
- Les principes de la prévention : primaire, secondaire et tertiaire
- Méthodologie pour favoriser le changement de comportements

OBJECTIFS

- Connaitre les fondamentaux indispensables à cette mission
- Définir leur rôle concret dans le cadre de la définition légale afin de contribuer efficacement à la prévention
- S'entraîner à tenir ce rôle notamment dans le rapport direct aux personnes plaignantes, témoins ou mises en causes

Public

- Référent CSE pour la prévention du harcèlement sexuel et du sexisme



1 jour (07 heures)



Intra : devis sur demande



Référence de la formation : QVT5

Les + de la formation

- Les formateurs ont tous une grande expérience en prévention de risques psychosociaux et enquêtes sur plainte pour harcèlement moral ou sexuel.
- Pédagogie centrée sur l'exemple et l'entraînement par jeux de rôle.